

Procès Verbal -
Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 10 JUILLET 2025
Extrait des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, à la salle des fêtes de BRAS SUR MEUSE, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	X			Mandat de Monsieur LAPARRA
Monsieur ANTION	X			Mandat de Madame MUNERELLE
Madame MUNERELLE		X	Pouvoir à Monsieur ANTION	
Monsieur THOMAS	X			
Madame THIL	X			
Monsieur DEHAND	X			
Madame GERARD				
Monsieur CORTIAL	X			
Monsieur VELAIN				
Monsieur GRIGGIO	X			
Monsieur COLAUTTI	X			
Madame SCHWEITZER	X			
Monsieur FALQUE	X			
Monsieur AMBROSIO	X			
Monsieur GOEURIOT	X			
Monsieur DURET		X		
Monsieur LORANS	X			
Monsieur BROCARD	X			
Monsieur CHAZAL	X			
Monsieur LIBERT (Jean-Pierre)	X			
Madame COUPADE	X			
Monsieur SAINT-VANNE (Charles)				
Monsieur LONG				
Monsieur MICHELET	X			
Monsieur LAPARRA		X	Pouvoir à Monsieur HAZARD	
Monsieur STCHERBININE	X			Mandat de Madame WATRIN
Madame COLLIGNON	X			

Monsieur PONCELET	X			
Monsieur ADDENET	X			Mandat de Monsieur WEISS
Monsieur JACQUINOT	X			
Monsieur VERNEL				
Madame PELISSIER	X			
Madame PROT	X			
Monsieur MAGISSON	X			
Monsieur LEFRAND				
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL	X			
Madame BOURDIN-WATRIN		X	Pouvoir à Monsieur STCHERBININE	
Monsieur HENRY	X			
Madame BATTOU		X	Pouvoir à Madame COLLIGNON	
Monsieur WEISSE	X			
Monsieur ROUARD	X			
Madame CASAGRANDE				
Madame MOUNZER	X			
Madame DE PALMA-ANCEL	X			
Monsieur BEAUMET		X		
Madame SANTUS		X	Pouvoir à Monsieur HIRAT	
Monsieur HIRAT	X			Mandat de Madame SANTUS
Madame GHEWY				
Madame RICHARD				
Monsieur BROCHET				
Madame ANRIFIDINE				
Monsieur WEISS		X	Pouvoir à ADDENET	
Monsieur REVEANI	X			
Monsieur BURATI	X			
Monsieur LAHAUSSE				
Monsieur GRZYMLAS	X			

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Mickaël HIRAT en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h07

Ordre du jour

Monsieur le Président introduit la séance en rappelant que sur l'année 2025 quatre DSP doivent être attribuées :

- Crèche
- Assainissement
- Transport

Attribution du contrat de concession de service public de transport de personnes

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Monsieur THOMAS fait une présentation du réseau de transport sur l'agglomération verdunoise et du maillage de celui-ci.

Ce dernier rappelle que ces transports sont complétés par une offre du département.

Monsieur Thomas rappelle qu'une mise au norme importante a été faite sur ces dix dernières années. Il rappelle également les grandes évolutions qui ont eu lieu depuis 2015.

Les principaux indicateurs sont exposés.

Les prix n'ont pas augmenté depuis 2020. Des essais de moteurs au gaz naturel et de moteurs électriques ont été réalisés.

La mise en concurrence portait sur la reprise des existants, avec 5 options:

- exploitation de service scolaires organisé par la région grand-est;
- expérimentation de véhicule à énergie alternative;
- création d'une ligne desservant les sites touristiques;
- Service de location de vélos électriques;
- Transport des élèves en vélobus.

Monsieur le Président souhaite revenir sur l'offre de location de vélo qui est en adéquation avec l'offre de maillage territorial des pistes cyclables.

Monsieur Thomas revient sur la présentation et souligne une volonté de décarbonation dans cette DSP. Il y a eu une réelle prise en compte du développement durable au sein de ce contrat.

Une des ambition de ce contrat est de développer encore un nouveau maillage et de nouveaux points de contact pour développer de nouvelles mobilités.

Le délégataire prend un engagement d'une augmentation de 41% de la fréquentation sur 10 ans.

Monsieur Lorans demande commande s'indexe la contribution

Monsieur Thomas cite les indices pris en compte sur lesquels vont s'appuyer l'indexation.

L'AMO (Monsieur Rognon) prend la parole en ce qui concerne la procédure.

3 candidats ont été appelés à candidater pour cette DSP. Les entreprises avaient 2 mois pour répondre.

Seul le délégataire sortant a remis une offre. Deux phases de négociation ont eu lieu.

Arrivée de Monsieur STCHERBININE (21h09).

Monsieur HENRY demande quel est le risque pour la collectivité ? La défaillance du délégataire ?

Monsieur THOMAS lui répond que transdev est un très gros groupe national et qu'il y a peu de chance que celui-ci soit défaillant. Il y a en outre, des clauses spécifiques au contrat qui permettent d'encadrer tous ces risques. Cependant, il existe toujours un risque.

Monsieur JACQUINOT demande si le réseau est totalement couvert par des abris-bus.

Monsieur THOMAS explique à l'assemblée qu'il y a une présence des abribus uniquement sur les arrêts les plus desservis, exception faite de l'arrêt Monument à la Victoire pour des raisons d'ordre patrimonial.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la société TRANSDEV VERDUN SAS pour assurer, en tant que délégataire, le service public de transport de personnes,

APPROUVE l'intégration des prestations optionnelles n°2 (bus électriques) et n°5 (vélobus) dans le périmètre de la délégation de service public,

APPROUVE la convention de délégation de service public annexée à la présente délibération, pour une durée de 10 ans à compter du 1er août 2025,

AUTORISE le Président ou son représentant à mettre au point et signer cette convention avec la société TRANSDEV VERDUN SA.

Fin du conseil : 21h35

A VERDUN, le 11 juillet 2025

Le Président
Samuel HAZARD

Le Secrétaire de séance
Quentin BROCHET

Monsieur JACQUINOT demande si le réseau est totalement couvert par des abris-bus.

Monsieur THOMAS explique à l'assemblée qu'il y a une présence des abribus uniquement sur les arrêts les plus desservis, exception faite de l'arrêt Monument à la Victoire pour des raisons d'ordre patrimonial.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la société TRANSDEV VERDUN SAS pour assurer, en tant que délégataire, le service public de transport de personnes,

APPROUVE l'intégration des prestations optionnelles n°2 (bus électriques) et n°5 (vélobus) dans le périmètre de la délégation de service public,

APPROUVE la convention de délégation de service public annexée à la présente délibération, pour une durée de 10 ans à compter du 1er août 2025,

AUTORISE le Président ou son représentant à mettre au point et signer cette convention avec la société TRANSDEV VERDUN SA.

Fin du conseil : 21h35

A VERDUN, le 11 juillet 2025

Le Président
Samuel HAZARD

Le Secrétaire de séance
Mickaël HIRAT

Procès Verbal -
Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 10 JUILLET 2025
Extrait des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à vingt heures quinze minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le quatre juillet deux mille vingt-cinq, à la salle des fêtes de BRAS SUR MEUSE, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	X			Mandat de Monsieur LAPARRA
Monsieur ANTION	X			
Madame MUNERELLE		X	Pouvoir à Monsieur ANTION	
Monsieur THOMAS	X			
Madame THIL	X			
Monsieur DEHAND	X			
Madame GERARD				
Monsieur CORTIAL	X			
Monsieur VELAIN				
Monsieur GRIGGIO	X			
Monsieur COLAUTTI	X			
Madame SCHWEITZER				
Monsieur FALQUE	X			
Monsieur AMBROSIO	X			
Monsieur GOEURIOT	X			
Monsieur DURET		X		
Monsieur LORANS	X			
Monsieur BROCARD	X			
Monsieur CHAZAL	X			
Monsieur LIBERT (Jean-Pierre)	X			
Madame COUPADE	X			
Monsieur SAINT-VANNE (Charles)				
Monsieur LONG				
Monsieur MICHELET	X			
Monsieur LAPARRA		X	Pouvoir à Monsieur HAZARD	
Monsieur STCHERBININE	X			Mandat de Madame BOURDIN - WATRIN
Madame COLLIGNON	X			

Monsieur PONCELET	X			
Monsieur ADDENET	X			Mandat de Monsieur WEISS
Monsieur JACQUINOT	X			
Monsieur VERNEL				
Madame PELISSIER	X			
Madame PROT	X			
Monsieur MAGISSON	X			
Monsieur LEFRAND				
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL	X			
Madame BOURDIN-WATRIN		X	Pouvoir à Monsieur STCHERBININE	
Monsieur HENRY	X			
Madame BATTOU		X	Pouvoir à Madame COLLIGNON	
Monsieur WEISSE	X			
Monsieur ROUARD	X			
Madame CASAGRANDE				
Madame MOUNZER	X			
Madame DE PALMA-ANCEL	X			
Monsieur BEAUMET		X		
Madame SANTUS		X	Pouvoir à Monsieur HIRAT	
Monsieur HIRAT	X			Mandat de Madame SANTUS
Madame GHEWY				
Madame RICHARD				
Monsieur BROCHET				
Madame ANRIFIDINE				
Monsieur WEISS		X	Pouvoir à Monsieur ADDENET	
Monsieur REVEANI				
Monsieur BURATI	X			
Monsieur LAHAUSSE				
Monsieur GRZYMLAZ	X			

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Mickaël HIRAT en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 21h35.

Ordre du jour

Procès verbal Séance du 18 juin 2025

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du procès verbal de séance du 18 juin 2025

Compte rendu des décisions des Bureaux des 27 mars et 11 juin 2025

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions du Bureau

Monsieur Jean-Philippe TRAMONTIN est invité par le Président à prendre la parole pour présenter les différentes actions du PAYS DE VERDUN

Le pays de verdun comprends 222 communes et détient 4 compétences:

- Dispositif de la transition énergétique;
- Fonds européen Leader;
- Schéma cyclable;
- Comité territorial pour l'éducation artistique et culturelle.

Le PETR est financé par chaque commune qui paie 2.55 € par habitant.

La présentation porte essentiellement sur la transition énergétique.

Monsieur STCHERBININE quitte la séance (22h04).

Décision Modificative de Crédits n°1 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative de crédits n°1 – Budget PRINCIPAL.

Décision Modificative n°1 - Budget Annexe PRE

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame SCHWEITZER présente le projet.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE la Décision Modificative n°1 - Budget Annexe PRE

Règlement sinistre - Autodistribution Herbemont Verdun

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président a accepté le règlement du sinistre de la société Autodistribution Herbemont pour un montant de 79,56 euros.

Cession de mannequins par la CAGV à M. Guillaume MOREL

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Le Conseil communautaire, avec deux abstentions et un vote contre,

AUTORISE Monsieur le Président à déclasser les mannequins désignés ci-dessus,
AUTORISE leur vente au prix de 50€ à Monsieur Guillaume MOREL.

Bilan des cessions et acquisitions années 2023 et 2024

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet.

Monsieur le Président revient sur les différentes cessions, notamment sur la ZAC ACTISUD, sur laquelle il ne reste plus qu'un seul terrain à vendre.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions pour les années 2023 et 2024.

Construction d'une crèche intercommunale sur l'espace Miribel - Lot 2 avenant 2 - Programme n° 07 1 16 06

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame THIL présente le projet.

Pas de débat

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2 avec la société Berthold titulaire du lot 2 des travaux de construction de la crèche intercommunale sur l'espace Miribel dans les conditions indiquées ci dessus.

Construction d'une crèche intercommunale sur l'espace Miribel - Lot 11 avenant 1 - Programme n° 07 1 16 06

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame THIL présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 avec la société HUNSINGER, titulaire du lot 11 des travaux de construction de la crèche intercommunale sur l'espace Miribel dans les conditions indiquées ci dessus.

Protocole Transactionnel - Emilie CHAPLET

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.
Pas de débat.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le président à conclure et signer un protocole d'accord transactionnel avec Madame Emilie CHAPLET pour un montant de 649.66 euros.

Avenant n°1 à la convention multi-partenariale pour l'exploitation de la solution de génération de code barres 2D de la Région Grand Est

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.
Pas de débat.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 relatif à la convention multi-partenariale pour l'exploitation de la solution de génération de code-barres 2D de la Région Grand Est ainsi que tous documents utiles à cette décision.

Avenant 2 à la convention multi-partenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du système d'information multimodale (SIM) Grand Est

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.
Pas de débat.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention multi-partenariale pour la mise en oeuvre et l'exploitation du système d'information multimodale (SIM) Grand Est ainsi que toutes pièces utiles à la réalisation de cette décision.

Cotisation AMSEAA

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.
Pas de débat.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer les demandes de cotisation des années 2024 et 2025, ainsi que tous les documents y afférents et à verser à l'association les cotisations de l'adhésion 2024 et 2025.

Poursuite d'une dérogation au règlement intérieur défini dans la "Charte d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire"

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame THIL présente le projet.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE une reconduction de dérogation à l'enfant Hugo BRIERE, afin qu'il puisse continuer à bénéficier de l'accueil périscolaire du soir sur le site de Caroline Aigle, à compter du 1er septembre 2025 et jusqu'au 3 juillet 2026.

Constitution d'un groupement de commandes pour la passation et la signature du marché de prestations intellectuelles

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Elaboration et validation d'une charte de déontologie au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Pas de débat

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la charte de déontologie comme outil référentiel à la collectivité et valide la mise en place une organisation dédiée à la diffusion de la charte, aux actions de formations et de prévention de la déontologie au sein de la communauté d'agglomération du grand Verdun et au profit des entités mutualisées.

Validation de règles préventives à la déontologie des élus et mise en place d'un référent déontologue au profit des élus à l'échelle de l'agglomération

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE les mesures préventives en terme de déontologie ;

AUTORISE monsieur le Président à pouvoir signer la convention cadre avec chaque commune ou entité publique souhaitant mutualiser le référent déontologue;

AUTORISE monsieur le Président à sélectionner un référent déontologue au profit des élus et à ouvrir les crédits correspondants.

Construction d'un groupement scolaire à Sivry-la-Perche

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame THIL présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur Antion précise que le zonage sur la commune de SIVRY LA PERCHE doit être déterminé avant la fin de l'année, pour se rattacher au calendrier du PLUiH.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de construction d'un groupement scolaire à Sivry-la-Perche,

AUTORISE l'actualisation du PPI à hauteur de 5 910 000€ en dépense et 3 102 750€ en recettes,

AUTORISE le lancement des études de faisabilité et le recrutement d'un programmiste

Accord transactionnel dans le cadre des travaux de réaménagement de la médiathèque de Verdun

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur STCHERBININE ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Egis.

Fin du conseil : 22H44

A VERDUN, le 11 juillet 2025


Le Président
Samuel HAZARD

Le Secrétaire de séance
Mickaël HIRAT

